



**20
23**

BILAN D'ACTIVITE



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET
DE GESTION DES EAUX
DES COTIERS OUEST COTENTIN**



LE SAGE COC, OÙ EN SOMMES NOUS !



“

Chers Présidents, Collègues, Usagers de l'eau,

Adopté par la Commission Locale de l'Eau du 10 juillet 2023, le projet du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux des Côtiers Ouest Cotentin (SAGE COC) renforce et décline la politique nationale de l'eau à l'échelle locale.

Le SAGE COC est l'outil stratégique de planification mais aussi un instrument juridique dont l'objet principal est la recherche d'un équilibre durable entre la préservation de la ressource et de la qualité en eau, la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages à l'échelle de son territoire.

Entre la sécheresse de l'été 2022 et les tempêtes successives de 2023, nous ne pouvons contester les effets et conséquences du changement climatique à notre échelle et notre implication dans l'accélération de ce processus. Nous sommes, d'ores et déjà, tous touchés de loin ou de près.

L'eau est une ressource rare et précieuse. La quantité et la qualité des eaux de surface et souterraines sont une préoccupation majeure pour tous les usagers du territoire. Nous nous devons d'anticiper et d'assurer, collectivement, nos besoins au regard de nos ressources disponibles; et ainsi permettre d'accompagner, de développer et de maintenir les activités économiques en place.

Les milieux naturels, haies et zones humides, ont été fortement mobilisés de part leurs rôles et services qu'elles nous rendent. Ce sont des solutions fondées sur la nature incontournable. Nous devons continuer et amplifier nos actions de restauration et également les préserver dans les divers documents d'aménagement (SCOT et PLUi) afin de garantir un développement durable de notre territoire.

Il reste un travail conséquent à accomplir. Cet outil, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, doit nous permettre de répondre aux ambitions que nous nous sommes fixés pour une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants.

En tant qu'élus, nous nous devons d'être à l'initiative du changement et de prendre les meilleures décisions pour accompagner les acteurs du territoire et les générations futures.

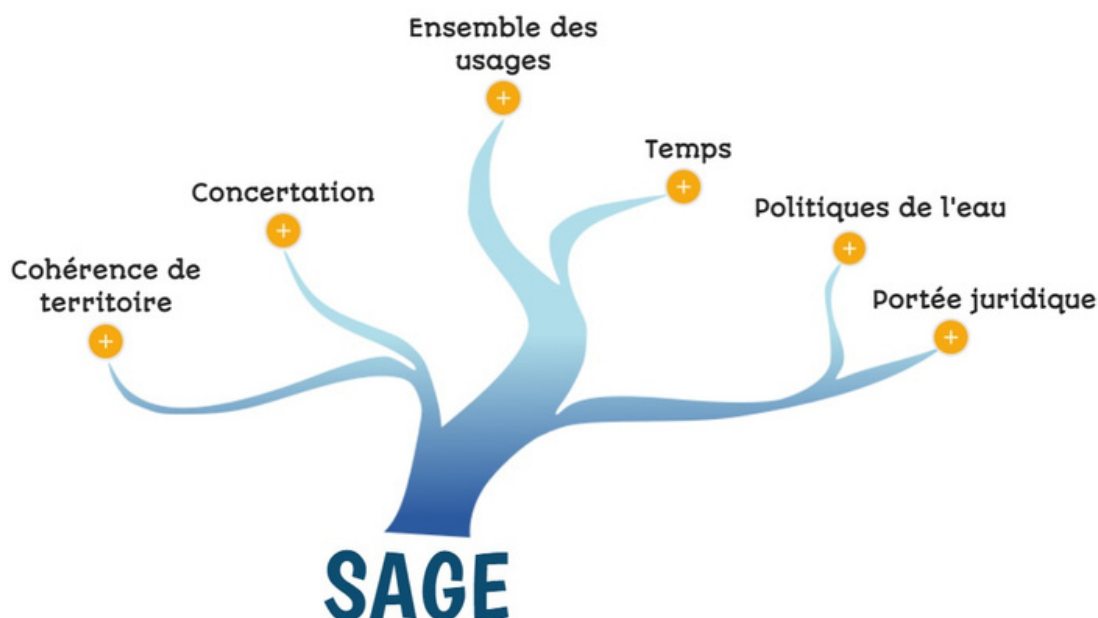
Recevez, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

”



UN SAGE POUR PLANIFIER LA GESTION DE LEAU

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification d'actions futures avec pour objectif la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Il permet de définir une politique locale cohérente pour satisfaire des besoins en eau tout en préservant la ressource et la protection des milieux aquatiques.



À L'INTERFACE ENTRE LITTORAL ET BOCAGE

Dans le cadre d'une gestion intégrée de l'eau, le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ne répond pas aux limites administratives habituelles, mais plutôt à une logique naturelle : le bassin versant. Ce territoire est le résultat de l'écoulement de l'eau vers un exutoire, l'estuaire.

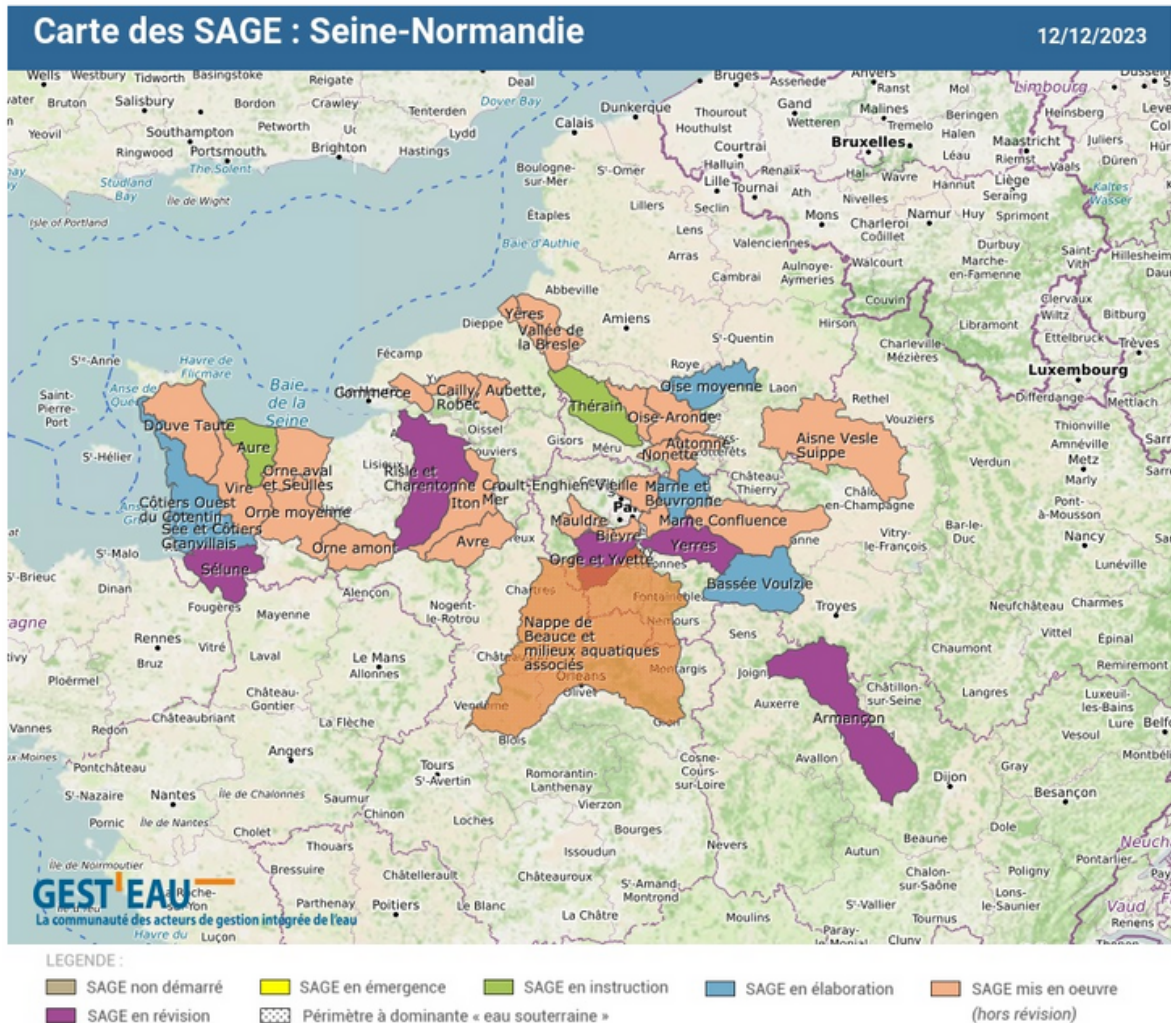
La spécificité du périmètre du SAGE COC est qu'il s'étale sur une bande littorale délimitée par une cellule hydrosédimentaire, c'est-à-dire un compartiment naturel autonome du point de vue des transports sédimentaires transversaux et longitudinaux.

Par conséquent, le SAGE COC comprend une multitude de bassins versants: la Vanlée, la Passevin, la Sienne, la Siame, le Hocquet, L'Ay, la Brosse, l'Ouve, la Dure, le Gris, le Gerfleur, le But et ceux des petits côtiers se jetant dans la Manche.



LES ÉTATS D'AVANCEMENT DES SAGE

La vie d'un SAGE se déroule en différentes étapes qui permettent de distinguer cinq états d'avancement du SAGE : non démarré, émergence, instruction, élaboration, mis en œuvre et révision. La révision et la modification sont deux sous-états de l'état "mis en œuvre".



L'ÉTAPE DE MISE EN OEUVRE DES SAGE

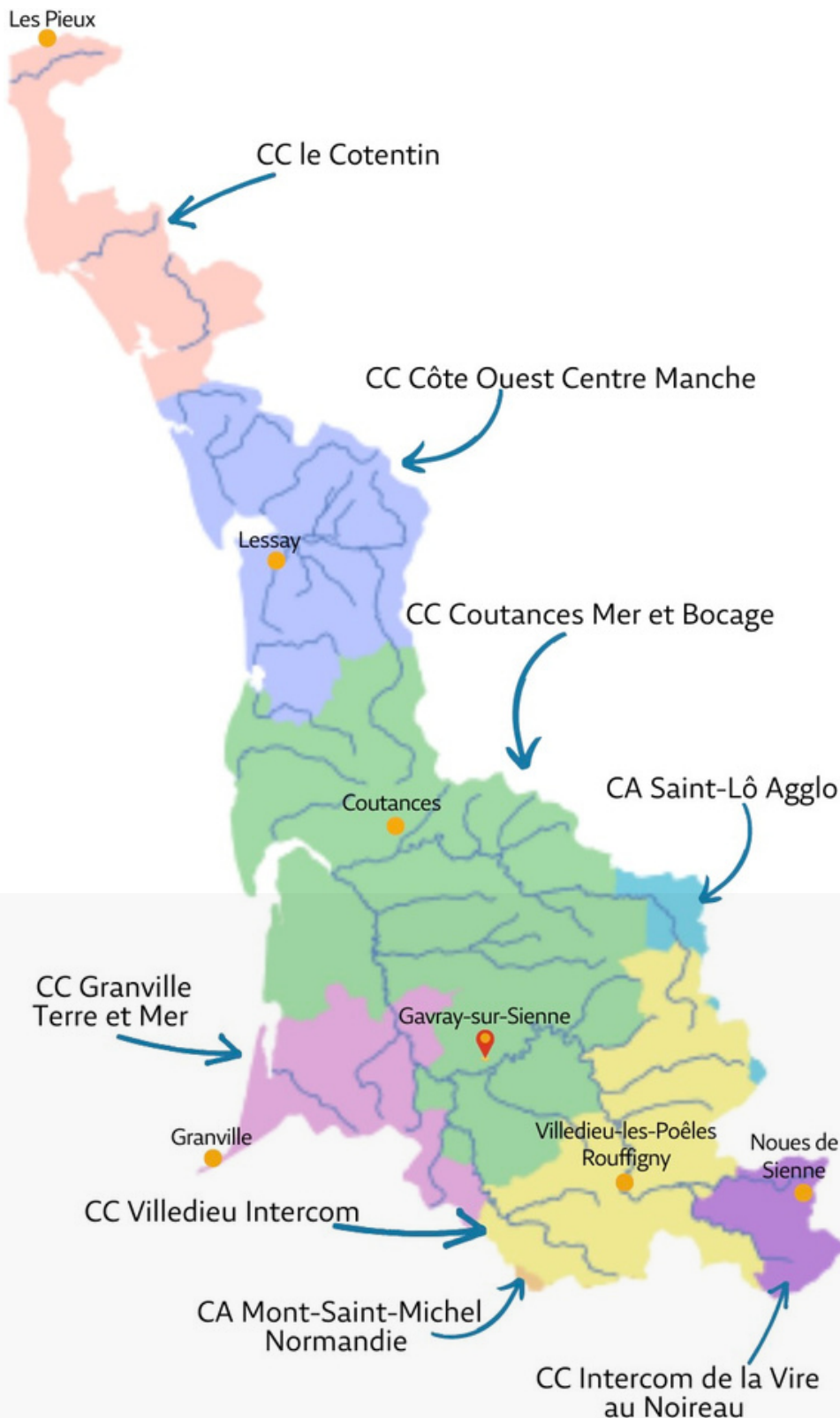
L'approbation du SAGE constitue l'achèvement d'efforts conjoints de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de la structure porteuse. Cependant, cette approbation ne représente pas la fin du processus, mais bien le démarrage d'une étape essentielle : la mise en œuvre concrète des orientations et dispositions du SAGE, qui peut être lancée à l'aide d'outils pluriannuels de programmation de travaux tels que les contrats de milieu.

Une fois le SAGE approuvé, il est parfois nécessaire de modifier les statuts de la structure porteuse existante ou de s'appuyer sur l'EPTB sur lequel le périmètre du SAGE est situé.

La CLE a pour mission de suivre l'avancement du SAGE, d'évaluer son efficacité et d'éventuellement réajuster les objectifs et les dispositions. Elle met en place un outil de pilotage de type tableau de bord, qui rassemble différents indicateurs de moyens et de résultats.

PÉRIMÈTRE ET CHIFFRES CLÉS

Le périmètre du SAGE Côtiers Ouest Cotentin a été approuvé par le préfet par l'arrêté de délimitation en date du 24 avril 2013.



119

communes

97 000

habitants

1348 KM²

de superficie

90 KM

de trait de côte

500 KM

de cours d'eau principaux

90 %

de surfaces agricoles

Siège social

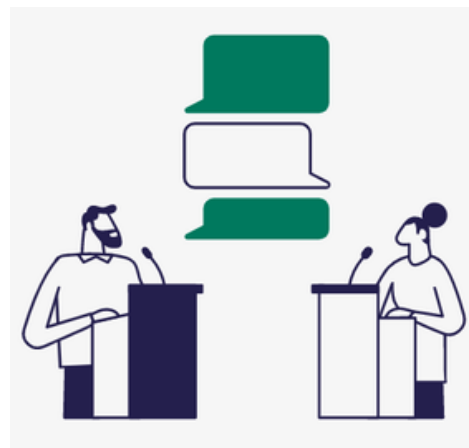
Le Syndicat du SAGE COC est hébergé au Pavillon de la Sienna à Gavray-sur-Sienne dans les locaux du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienna.

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Rôle et Missions

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a le statut d'une commission administrative sans personnalité juridique propre. Elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation puis de mise en œuvre du SAGE COC. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chaque étape de la phase d'élaboration.

Aussi appelé « Parlement Local de l'Eau », la CLE constitue « une assemblée délibérante, indépendante et décentralisée ». Elle permet une concertation des différents acteurs et analyse les diverses propositions quant aux documents constitutifs du SAGE. Elle assure le suivi et la coordination des actions nécessaires à la mise en œuvre du SAGE. Elle doit donc rester un élément fort de concertation, de coordination et de mobilisation des acteurs locaux engagés dans une politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

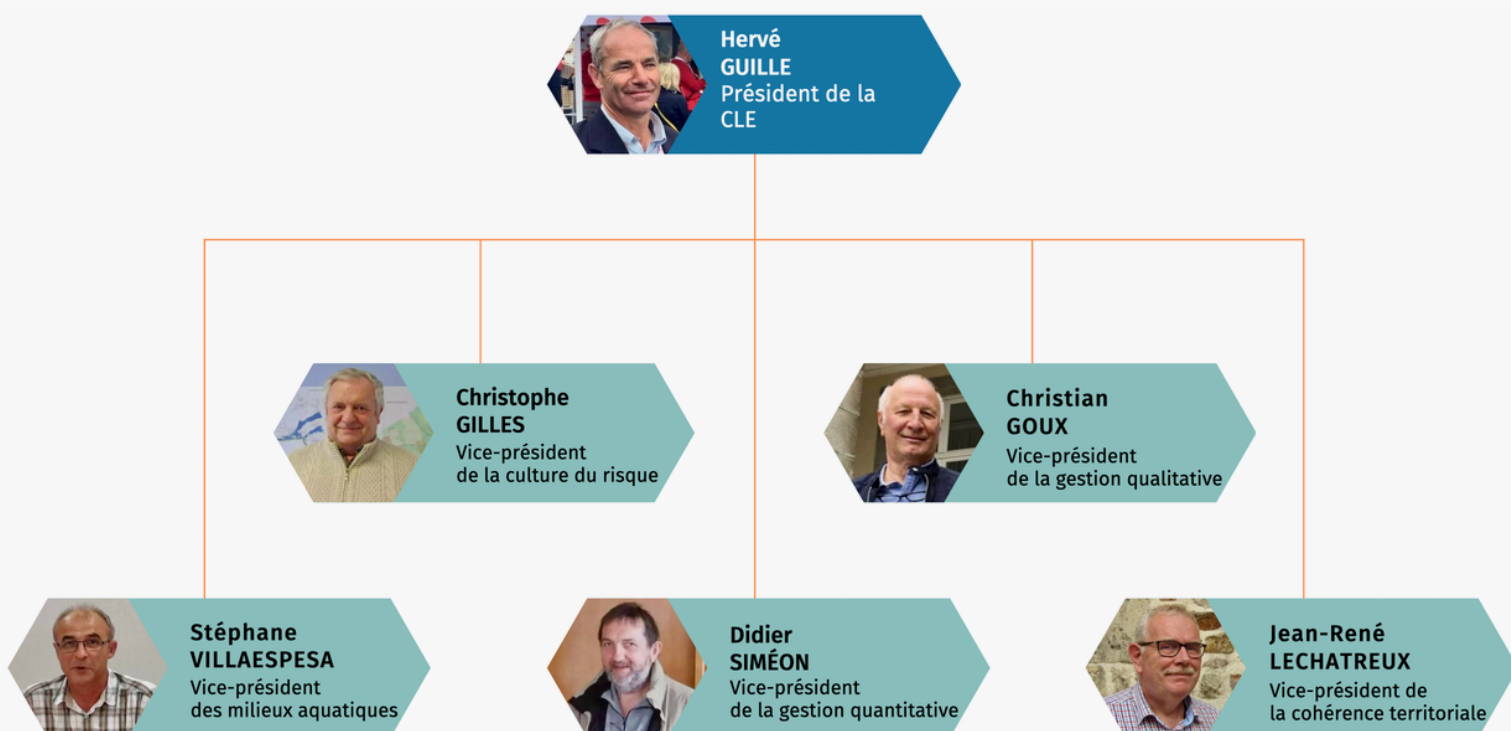


La CLE a aussi pour rôle de faire respecter le SAGE, une fois celui-ci approuvé, notamment concernant les activités ou installations soumises à déclaration ou autorisation au titre de la réglementation de la loi sur l'eau ou de la réglementation ICPE. Il est important pour la CLE d'être reconnue sur le territoire et d'être associée aux projets de son territoire.

Enfin, lors de l'adoption d'une nouvelle réglementation ou pour la mise en compatibilité avec le SDAGE Seine Normandie, la CLE doit impulser la révision du SAGE.

La CLE ne peut pas, juridiquement, assurer le rôle de maîtrise d'ouvrage d'études, d'animation ou de travaux. Elle doit s'appuyer sur une structure porteuse : Le Syndicat du SAGE COC

Gouvernance



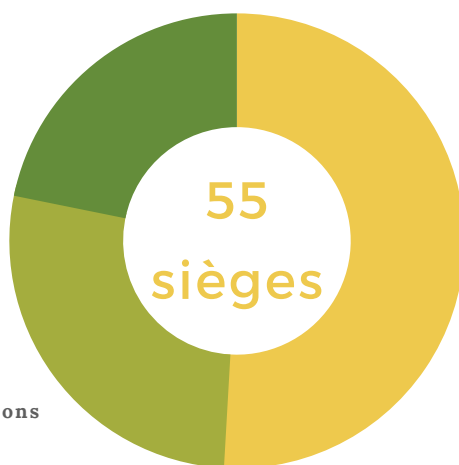
LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Composition de la CLE du SAGE COC

La CLE est créée pour une durée de 6 ans, par arrêté du préfet de département (ou du préfet responsable désigné dans l'arrêté de délimitation du périmètre), après consultation des partenaires. Au bout de 6 ans, le préfet doit renouveler la composition de la CLE par arrêté selon les mêmes consultations que lors de sa création.

L'arrêté de composition de la CLE du SAGE COC est en vigueur depuis le 18 octobre 2021

Etat et ses établissements publics
(12 représentants - 21,82%)



Collectivités territoriales et leurs
groupements et établissements publics locaux
(28 représentants - 50,90%)

Usagers, propriétaires fonciers, organisations
professionnelles et associations
(15 représentants - 27,27%)

Les instances

Instances	Objet	Date
Commission Cohérence Territoriale	Point d'étape sur l'avancement de l'étude de cohérence sur le pilotage et l'animation territoriale pour la mise en oeuvre des actions du SAGE COC	24-avril
Commission Cohérence Territoriale	Visite des élus du SAGE COC d'EPTB et Syndicats de bassins versants de Seine-Maritime	10-mai
Commission Cohérence Territoriale	Point d'étape sur les axes stratégiques pour la mise en oeuvre des actions du SAGE COC	6-juin
Bureau de la CLE	Approbation des axes stratégiques pour la mise en oeuvre des actions du SAGE COC et approbation des dispositions du PAGD et des articles du Règlement suite à l'enquête publique	10-juillet
CLE		10-juillet

ÉLABORATION DU SAGE

Un SAGE, une réflexion sur l'avenir



9 ANS

de concertation

70 dispositions

2 articles

Accompagné par les bureaux d'études ARTELIA, COMMUN accord, et le Cabinet ARES depuis 2020, l'étude de rédaction des documents du SAGE COC arrive bientôt à son terme. Ainsi 70 dispositions et 2 articles réglementaires composent le projet du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement. Le montant de ce marché s'élève à 90 840€ HT. Il est subventionné à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 30% par la Région Normandie et 20% par les collectivités adhérentes.



Retour sur l'année écoulée

Suite à l'étape de la consultation des Personnes Publiques Associées et à la prise en considération des différentes observations, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 21 octobre 2022 a validé le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le Règlement.

Une enquête publique relative à l'approbation du SAGE COC s'est déroulée du 24 janvier au 28 février 2023.

Ainsi, la CLE du 10 juillet 2023 a adopté la version définitive des documents du SAGE COC après avoir pris en compte les conclusions de la commission d'enquête.



La dernière étape avant la mise en oeuvre du SAGE COC est la signature de l'arrêté préfectoral par Monsieur le Préfet de la Manche. Cette approbation, attendue lors du 1er semestre 2024, fera suite aux conclusions de l'étude de cohérence sur le pilotage et l'animation territoriale pour la mise en oeuvre des actions du SAGE COC.



LES ENJEUX DU TERRITOIRE

OBJECTIF DU SAGE : LE BON ÉTAT QUANTITATIF DES MASSES D'EAU.

Une gestion équilibrée de la ressource entre respect des milieux aquatiques et l'approvisionnement pour l'homme.

Les causes de dégradation de la ressource en eau.

A l'horizon 15/20 ans, les étiages (plus bas niveau atteint par un cours d'eau ou un lac) auront, selon toute vraisemblance, une influence grandissante en raison du changement climatique attendu. Les effets seraient l'augmentation pressentie des besoins en eau; notamment en période d'étiage et du recul persistant des éléments naturels; participant à la rétention de l'eau (zones humides, bocage, prairies).

Les évolutions socio-économiques pressenties; laissent présager une augmentation des prélèvements effectués sur la ressource en eau; afin de répondre aux besoins croissants en eau potable, particulièrement en période estivale, quand le territoire fait face à un doublement de sa population corrélé à une forte demande agricole.



Didier
SIMEON
Vice-Président
de la CLE

17

dispositions

L'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE est fortement dépendante du soutien du barrage du Gast, et nécessite plusieurs interconnexions avec les territoires extérieurs en cas de situation déficitaire ponctuelle ou accidentelle.

La gestion de la ressource en eau est dite équilibrée, lorsque le développement des différents usages de l'eau en fonction des facteurs socio-économiques locaux, ne dépasse pas la ressource potentiellement mobilisable sur la période de prélèvements et ne compromet pas le bon fonctionnement et la capacité de résilience des milieux.





LES ENJEUX DU TERRITOIRE

OBJECTIF DU SAGE : L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX.

L'amélioration de la qualité des eaux littorales, superficielles et souterraines est un objectif phare du SAGE COC.

Les causes de dégradation de la qualité des eaux superficielles, souterraines et littorales.

En ce qui concerne les nitrates, les masses d'eau du territoire respectent globalement les critères de bon état (concentration inférieure à 50 mg/L selon le code l'environnement). Les nitrates sont principalement d'origine agricole, et proviennent d'apports diffus (lessivage). Une augmentation prévisible des surfaces cultivées, devrait avoir pour conséquence, une augmentation des apports azotés dans les années à venir sur certains bassins versants.

En ce qui concerne le phosphore, les masses d'eau superficielles du territoire respectent également le bon état (concentration entre 0,05 et 0,2 mg/L). Quelques cours d'eau font exception : le But et le ruisseau d'Angoville . Pour les prochaines années, les flux de phosphores tendraient à légèrement augmenter en raison de l'accentuation des phénomènes d'érosion sur l'ensemble du territoire.



Christian
GOUX
Vice-Président
de la CLE

16 dispositions

En ce qui concerne les produits phytosanitaires, d'origine agricole ou non, les pesticides sont encore largement utilisés, même si leur utilisation est de plus en plus encadrée. Malgré les améliorations attendues, les teneurs en pesticides, à l'horizon 2035, devraient se stabiliser mais une persistance des pics de concentration ponctuels est prévisible.

En ce qui concerne la bactériologie, les sources de dégradation touchant particulièrement les zones conchylicoles, de baignade et de pêche sont mieux connues et mieux encadrées. Néanmoins, les pollutions fécales, sur certains secteurs, sont à l'origine de la persistance de pics ponctuels, entraînant des fermetures de sites de pêche ou de baignade durant la période estivale.





LES ENJEUX DU TERRITOIRE

OBJECTIF DU SAGE : LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET CHIMIQUE DES RIVIÈRES.

Par l'amélioration de la morphologie des cours d'eau et par la préservation, la protection et la restauration des zones humides et du bocage.

Les milieux aquatiques sont des espaces toujours liés à l'eau. Ils se caractérisent comme étant des habitats naturels où vivent des espèces végétales et animales dont l'ensemble forme un écosystème. Chaque milieu possède une qualité physico-chimique de l'eau spécifique déterminée, notamment, par la température, la teneur en oxygène, les nutriments... Grâce à celle-ci, il est possible d'affirmer si le milieu est en bon état écologique. Les différentes formes de milieux aquatiques sont visibles sur le territoire du SAGE COC.

Les causes de dégradation de la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels.

Les milieux aquatiques, comme tous les milieux naturels; doivent faire face au changement climatique dont les conséquences sont déjà visibles. Les plus marquées s'observent, notamment, au niveau de la température de



Stéphane
VILLAESPESA
Vice-Président
de la CLE

19 dispositions
2 articles

l'eau, de l'hydrologie et de la qualité de l'eau. Elles entraînent une modification des conditions de vie qui, par exemple, influence la répartition des espèces.

À ce changement s'ajoute la pression de la main de l'homme.

De nombreuses activités anthropiques se répercutent sur les espaces aquatiques :

- l'urbanisation par l'imperméabilisation des sols,
- l'industrialisation pouvant entraîner des rejets polluants,
- les activités de loisirs par la perturbation des milieux,
- les activités agricoles par l'imperméabilisation du sol, les prélèvements d'eau et l'apport de polluants.





LES ENJEUX DU TERRITOIRE

OBJECTIF DU SAGE : L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DE CRISE ET LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Un risque naturel est le résultat d'un phénomène naturel, plus ou moins fort (inondation, sécheresse...), que rencontre des aménagements réalisés par l'homme (urbanisation). En découle une vulnérabilité du lieu, lequel doit faire face à ce risque qui, parfois, devient une catastrophe.

Par sa localisation, le territoire du SAGE COC cumule les risques liés à l'eau. En effet, il touche une grande partie du littoral de la Manche, et se situe à l'interface entre une zone fluviale au Sud et une zone de nappes souterraines au Nord. Les risques de submersion marine, d'inondation et d'érosion sont présents.

Les différents types de submersions marines :

- les submersions marines par débordement,
- les submersions marines par franchissement de paquets de mer,
- les submersions marines par rupture du système de protection.



**Christophe
GILLES**
Vice-Président
de la CLE

12 dispositions

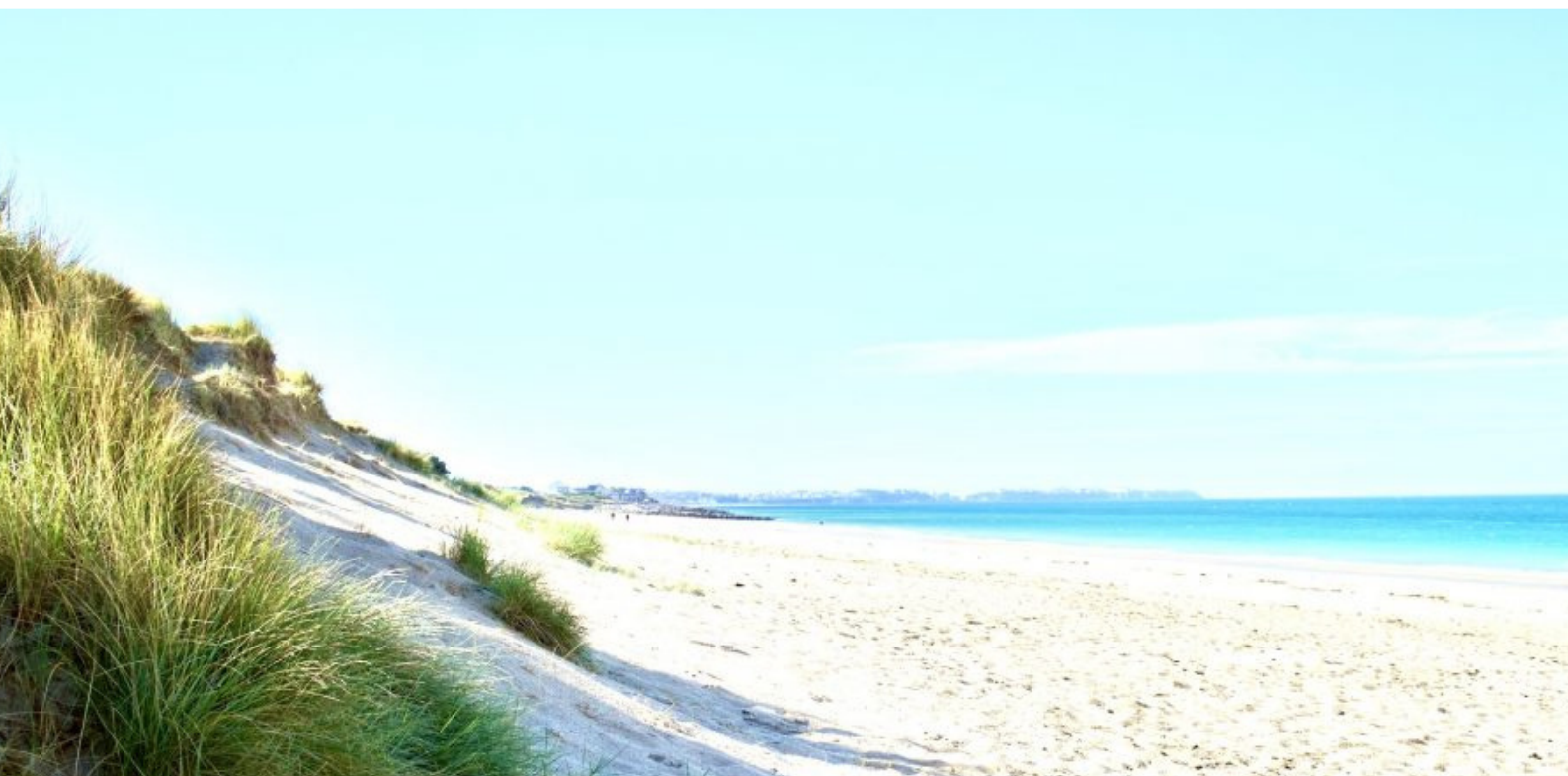
Les différents types d'inondations :

- les inondations par débordement,
- les inondations par ruissellement,
- les inondations par remontée de nappes.

Les différents types d'érosion :

- l'érosion du littoral,
- l'érosion des berges.

Des phénomènes climatiques intenses sont de plus en plus constatés et localisés sur le territoire. Les conséquences matérielles et humaines peuvent être considérables. C'est pourquoi il est primordial d'ancrer la culture du risque aux citoyens.



COHÉRENCE TERRITORIALE

Une organisation territoriale cohérente pour une meilleure coordination

Afin d'appréhender les futures missions de la structure porteuse, le Syndicat du SAGE COC, **une étude de cohérence sur le pilotage et l'animation territoriale pour la mise en œuvre des actions du SAGE COC** a été lancée en mai 2022 pour une durée de 8 mois.

Le bureau d'étude choisi suite à l'analyse des offres reçues est le groupement conjoint ARTELIA, COMMUN accord, CALIA CONSEIL et PHILIPPE MARC Avocats.

Le montant de ce marché s'élève à **70 850€ HT**. Il est subventionné à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 30% par la Région Normandie et 20% par les collectivités adhérentes.

L'enjeu est d'interroger notre organisation territoriale actuelle autour de la réalisation des différentes dispositions présentes dans les documents du SAGE COC prenant en compte les mesures combinées de la Loi MAPTAM et de la loi NOTRe.



Jean-René
LECHATREUX
Vice-Président
de la CLE

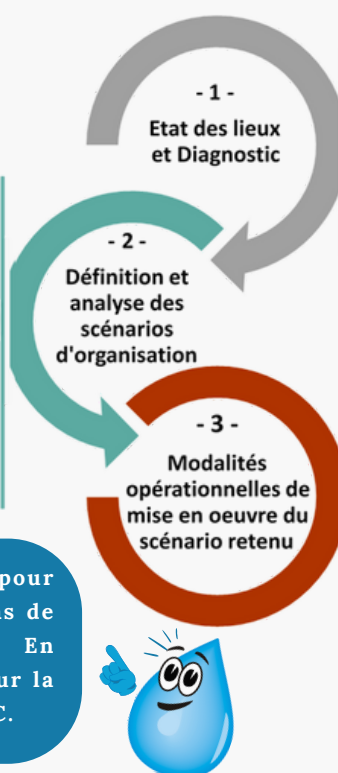
6 dispositions

En effet, la mise en œuvre du SAGE COC nécessitera la bonne structuration des acteurs du territoire de manière à assurer : l'efficacité des actions, la mobilisation des moyens humains, financiers et la bonne articulation nécessaire entre les maîtrises d'ouvrages.

Un comité de pilotage a été créé à cet effet regroupant les membres notamment de la commission « Cohérence Territoriale » de la CLE, élargi aux acteurs de l'eau présents sur le territoire. Cette assemblée portera le fruit de ses réflexions devant la Commission Locale de l'Eau.

Les étapes en cours et à venir

- Préfiguration de grands scénarios de réorganisation territoriale, et analyse macro de leurs implications sur la gouvernance actuelle
- Dimensionnement de trois scénarios, et des implications organisationnelles, juridiques et financières de chacun d'entre eux (transfert de compétences, transfert de personnel, analyse budgétaire et simulations des cotisations, etc.)
- Analyse multicritères des avantages et inconvénients de ces scénarios, et accompagnement au choix politique du scénario



- Décryptage juridique des compétences et missions liées au cycle de l'eau
- Pré-diagnostic de la gouvernance / entretiens bilatéraux
- Diagnostic technico-juridique, financier et organisationnel de la gouvernance actuelle du territoire
- Mise en évidence des missions et actions à porter dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, et ventilation des actions selon les compétences associées
- Identification des atouts et faiblesses de la gouvernance en place pour répondre aux enjeux et mettre en œuvre le SAGE

- Définition des modalités de mise en œuvre du scénario retenu :
 - procédures juridiques (calendrier des procédures),
 - modèles d'actes (conventions, délibérations, rédaction statutaire du syndicat, etc.),
 - dispositions financières (budget, cotisations, etc.)
 - composition des instances / représentativité des adhérents, etc.

3 SCENARIOS sont à l'étude pour définir les futures compétences et missions de la structure porteuse du SAGE COC. En découlera, ainsi les statuts du syndicat pour la mise en œuvre opérationnelle du SAGE COC.



EAU'TOUR DU SAGE

Sensibilisation et Communication

EAU'TOUR DU SAGE SAISON 4

Cette année encore, deux conférences ont été proposées aux acteurs du SAGE pour rendre compte des enjeux locaux.

L'objectif est de présenter aux participants des cas concrets (cf article ci-dessous), leur permettant d'appréhender les problématiques autour de l'eau sur notre territoire.

EAU'TOUR DU SAGE #4 : JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES - LE PARC DU JARGON DES OIES - PIROU

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides du 2 février 2023. Le syndicat du SAGE COC a organisé une journée en partenariat avec la Commune de Pirou et le CAUE de la Manche à destination des élus du territoire et des représentants de la CLE.

Les rôles et fonctions que jouent les milieux aquatiques de notre territoire ont été mis en avant par un projet de restauration d'une zone humide mené par la commune de Pirou :

Le parc du Jargon des Oies



Deux vidéos en libre accès sur Youtube et sur le site internet du SAGE COC sont disponibles:

- **Le Parc du Jargon des Oies - Une Zone Humide en plein cœur de bourg**
- **Eau'Tour des Zones Humides - Définition - Enjeux - Réglementation**

La première retrace le projet de réhabilitation de la zone humide sur la commune de Pirou et la deuxième met en avant la réglementation, les rôles et fonctions de celles-ci.

Ces outils pédagogiques ont été financés par le Syndicat du SAGE COC,

4 ANNÉES

de sensibilisation

296 participants

EAU'TOUR DU SAGE #4 : IMPACT DE LA SECHERESSE SUR LA SIENNE - QUETTREVILLE-SUR-SIENNE

Une matinée d'échange à destination des élus du territoire et des représentants de la Commission Locale de l'Eau a eu lieu le 19 juillet 2023 sur la thématique de "l'impact de la sécheresse sur la Seine".

Ainsi la DDTM de la Manche a présenté l'application de l'arrêté cadre sécheresse et le SDeau50 a mis en exergue l'enjeu de l'eau potable sur le bassin versant. Le SIAES, quant à lui, a exposé ces travaux sur le niveau de la nappe affleurante de la Seine à Quettreville-sur-Sienne grâce à la mise en place et au suivi régulier depuis 2017 d'un réseau de piézomètres.



EAU'TOUR DU SAGE #5

L'événement Eau'tour du SAGE revient pour une cinquième saison !

Aujourd'hui deux actions sont prévues à l'agenda 2024 :

- Ciné-débat FEVRIER 2024 : "Mieux comprendre le rôle des agriculteurs dans la préservation de l'eau"
- Journée relais de l'eau MAI 2024



DATES CLÉS

EAU'TOUR DU SAGE

Animation du SAGE COC

La cellule d'animation du SAGE COC, est intervenue tout au long de l'année, sur des missions stratégiques, opérationnelles, de conseils et d'accompagnement auprès de ces partenaires techniques et des collectivités du territoire.

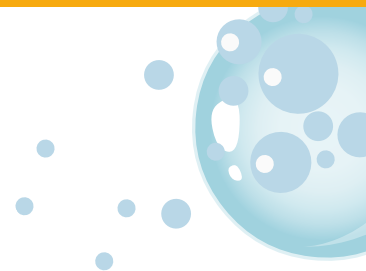
Le tableau ci-dessous représente les principales dates de réunions ou d'évènements auxquelles la cellule d'animation a participé.

MISSIONS STRATEGIQUES	
Contribution aux démarches régionales et nationales sur les politiques de l'eau	
ANEB - Actualité des territoires	10-jan
ANEB - Comité de Direction	12-jan
ANEB - Continuité écologique : Point sur les évolutions réglementaires	17-janv
ANEB - Commission Communication	3-fev
ANEB - Commission Formation des élus	6-fev
ANEB - Commission présidents de CLE	8-fev
ANEB - Commission Gouvernance	17-fev
ANEB - Comité de Direction	14-mars
ANEB - Groupe de travail sécheresse	3-avril
ANEB - Commission Finance	5-avril
ANEB - Bureau élargi	6-avril
ANEB - Commission Communication	7-avril
ANEB - Commission sécheresse	18-avril
ANEB - Commission Communication	20-avril
ANEB - Commission sécheresse	9-mai
AESN - Séminaire des Président/es de CLE	16-mai
ANEB - Forum Finances	23-mai
ANEB - Comité de Direction	25-mai
ANEB - Commission sécheresse	30-mai
CATER - Journée technique	8-juin
ANEB - Comité de Direction	12-sept
CATER - Journée "Ca me botte !"	3-oct
CATER - Journées techniques Inter-CATER	12/13-oct
CD50 - Forum : Qualité microbiologique des eaux littorales manchoises	16_oct
ANEB - Congrès de l'ANEB	29/30-nov
RDV de l'EAU - La gouvernance de l'eau : quelle légitimité et compétences locales	7-dec

DATES CLÉS

EAU'TOUR DU SAGE

Animation du SAGE COC



MISSIONS STRATEGIQUES

Contribution active à la compatibilité des documents d'urbanisme avec la stratégie de la Commission Locale de l'Eau retranscrite dans le PAGD et le Règlement

SCOT Centre Manche Ouest - Réunion Personnes Publiques Associées	9-fev
AESN - Webinaire : Mieux agir sur les documents d'urbanisme	6-juin
CMB - PLUi : Règlement AOP "Formes urbaines"	15-juin
GTM - PLUi : Personnes Publiques Associées	21-sept
AESN - Webinaire : L'eau dans les documents d'urbanisme	19-oct
Villedieu Intercom - PLUi Rencontre des PPA	4-dec
AESN - Webinaire : Les ZH dans les documents d'urbanisme	18-dec

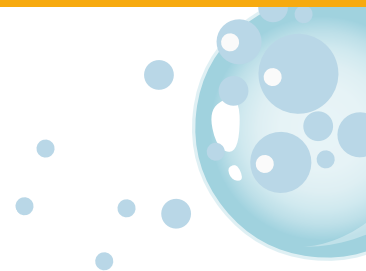
Contribution active à la mise en œuvre du SAGE notamment sur la stratégie de la Commission Locale de l'Eau vis-à-vis des politiques locales : Etude sur le pilotage et l'animation territoriale pour le mise en œuvre des actions du SAGE COC

SAGE COC - Réunion de Préparation avec le bureau d'étude	9-janv
SAGE COC - Rencontre avec Monsieur le Préfet de la Manche	16-janv
SAGE COC - Rencontre des territoires - Villedieu Intercom	19-janv
SAGE COC - Comité de Pilotage	27-janv
SAGE COC - Rencontre des territoires - Côte Ouest Centre Manche	24-fev
SAGE COC - Rencontre des territoires - SIAES	23-mars
SAGE COC - Rencontre des territoires - Coutances Mer et Bocage	24-mars
SAGE COC - Rencontre des territoires - Granville Terre et Mer	13-avril
SAGE COC - Rencontre des territoires - Villedieu Intercom	27-avril
SAGE COC - Groupe technique Financeurs	30-mai
SAGE COC - Rencontre des territoires - Granville Terre et Mer	27-juin
SAGE COC - Rencontre des territoires - Vire au Noireau	3-juillet
SAGE COC - Rencontre des territoires - CA le Cotentin	4-juillet
SAGE COC - Rencontre des territoires - Saint-Lô Agglo	4-juillet
SAGE COC - Rencontre des territoires - Côte Ouest Centre Manche	4-juillet
SAGE COC - Comité technique GEMAPI	7-juillet
SAGE COC - Rencontre avec Monsieur le Préfet de la Manche	6-oct
SAGE COC - Réunion AESN Stratégie de mise en oeuvre	23-nov
SAGE COC - Comité technique	27-nov

DATES CLÉS

EAU'TOUR DU SAGE

Animation du SAGE COC



MISSIONS STRATEGIQUES

Contribution active aux démarches du territoire pour engager l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie pour atteindre les objectifs du SDAGE et du SAGE	
AESN - Visio Stratégie de mise en oeuvre des SAGE	11-janv
SAGE COC - Réunion de Présentation des outils de la CATER à destination des services GEMAPI	13-jan
DEP50 - Comité stratégique pour la reconquêtes de la qualité des eaux littorales	31-janv
AESN - Club des SAGE	9-fev
SAGE COC - Réunion de présentation du SAGE COC à la Chambre d'Agriculture de la Manche	3-mars
AESN - Comité Territorial Seine-Aval et Rivières Normandes	31-mars
AESN - Webinaire - Evaluation de la GEMAPI	6-avril
DDTM - Comité Technique : PPRL d'Agon-Coutainville à Bretteville sur Ay	11-avril
SMPGA - Conférence: L'eau potable, ressource rare	19-avril
SAGE COC - Rencontre avec la Chambre d'Agriculture de la Manche	5-mai
CMB - Copil Restauration de la Continuité Ecologique	17-mai
DDTM - Commission de suivi salubrité des zones de production de coquillage de la Manche	19-sept
DDTM - Rencontre technique "haies et espèces protégées"	16-oct
AESN - Séminaire des animateurs SAGE/CTEC	22/24-nov
Gest'eau - Mise en oeuvre des SAGE	7-dec

Contribution active aux démarches du territoire dans les actions de préservation et de restauration des milieux aquatiques sur la base d'indicateurs (surface de ZH cartographiées, inventoriées, surface de ZH à préserver ou restaurer, inventaire plan d'eau, linéaire de haies...)

Webinaire - Evolution des stocks et flux de biomasse et carbone des haies	19-janv
Colloque - Projet de Cartographie Nationale des Milieux Humides	16-fev
CMB - Comité Technique Zones Humides	27-fev
Webinaire - Etude de l'effet des haies sur les grandes cultures	9-mars
Natura 2000 - Groupe Technique - Littoral Ouest du Cotentin	4-mai
CA50 - Paiements par Services Environnementaux	9-mai

Contribution active à la gestion de crise sécheresse sur le département de la Manche

DDTM - Comité ressource en eau	25-janv
DDTM - Comité ressource en eau	28-janv
DDTM - Comité ressource en eau	25-avril
DDTM - Comité ressource en eau	16-mai
DDTM - Comité ressource en eau	30-juin
DDTM - Comité ressource en eau	25-juillet

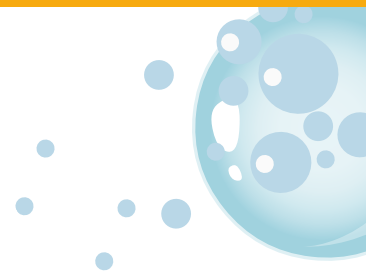
Mise en place d'une politique inter-SAGE à l'échelle du département de la Manche

SAGE COC - Réunion Inter-SAGE	24-janv
SAGE COC - SAGE Douve/Taute - Observatoire de l'Eau	28-mars
SAGE COC - Réunion Inter-SAGE	18-oct
SAGE COC - Réunion Inter-SAGE	9-nov
SDeau50 - Réunion SAGEs/SDeau50	19-dec

DATES CLÉS

EAU'TOUR DU SAGE

Animation du SAGE COC



MISSIONS OPERATIONNELLES

**Assurer
l'animation et le secrétariat de la CLE, de son bureau et de ses éventuelles
commissions thématiques**

SAGE COC - Commission Cohérence Territoriale	24-avril
SAGE COC - Commission Cohérence Territoriale: Visite EPTB de Seine-Maritime	10-mai
SAGE COC - Commission Cohérence Territoriale	6-juin
SAGE COC - Bureau de la CLE	10-juillet
SAGE COC - Commission Locale de l'Eau	10-juillet

**Assurer
les instances de la structure porteuse**

SAGE COC - Débat d'orientation budgétaire	17-mars
SAGE COC - Conseil Syndical	3-avril
SAGE COC - Bureau	29-aôut
SAGE COC - Conseil Syndical	18-oct
SAGE COC - Conseil Syndical	7-nov
SAGE COC - Conseil Syndical	15-dec

**La cellule d'animation du SAGE participe
aux formations dépendant de sa mission**

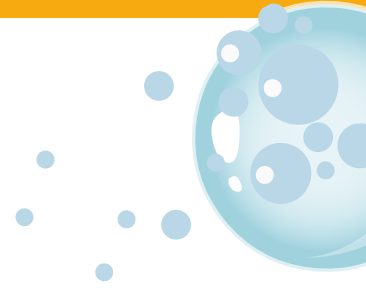
OFB - Formation Botanique des Zones Humides	12-mai
CNFPT - Fresque Transition Ecologique	17-nov

MISSIONS DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

**Sensibiliser les élus notamment sur les enjeux de
qualité et de la stratégie d'adaptation au changement climatique**

SAGE COC - Réunion de préparation - Eau'tour du SAGE - Parc du Jargon des Oies	12-janv
SAGE COC - Réunion de préparation - Eau'tour du SAGE - PAPI Côte des Havres	17-janv
SAGE COC - Eau'tour du SAGE - PAPI Côte des Havres	19-janv
SAGE COC - Eau'tour du SAGE - Journée mondiale Zones Humides - Parc du Jargon des Oies	2-fev
ANEB - Webinaire : Journée Relais de l'Eau	13-juillet
SAGE COC - Eau'tour du SAGE - Impact de la sécheresse sur la Seine	19-juillet
ANEB - Webinaire : Journée Relais de l'Eau	5-oct
ANEB - Webinaire : Journée Relais de l'Eau	24-oct
SAGE COC - Réunion de préparation - Eau'tour du SAGE - CRDA	27-oct
SAGE COC - Réunion de préparation - Eau'tour du SAGE - CRDA	14 dec

PERSPECTIVES 2024



Février - Eau'tour du SAGE - Mieux comprendre les pratiques des acteurs agricoles pour favoriser la préservation de la ressource en eau.

Mise en œuvre du SAGE COC

Janvier à Juin 2024 - Etude de cohérence sur le pilotage et l'animation pour la mise en œuvre des actions du SAGE COC

1er semestre - Approbation du SAGE COC par Monsieur le Préfet de la Manche

Novembre - Congrès de l'ANEB





Avec le soutien financier :



Contact:

Pavillon de la Sienne
22 Impasse de l'ancienne Gare
50450 Gavray-sur-Sienne

02.33.61.12.79
sage-coc@sage-coc.fr

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi :
8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00
Le vendredi :
8h30 – 12h00 / 13h30 – 16h00